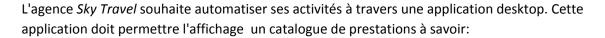
Projet C : Gestion de l'agence de voyage : Sky Travel

Introduction

Une agence de voyage est une entreprise qui joue le rôle d'intermédiaire entre les voyageurs d'une part et les prestataires des services touristiques d'autre part[1]. Avec un effectif de touristes, de nationalité tunisienne ou étrangère, de plus en plus croissant, de nombreuses agences de voyages ont vu le jour dont l'agence "Sky Travel".

Enoncé



- -les vols
- -les excursions
- -les hébergements
- -Les locations des voitures etc...

Les clients(utilisateurs) doivent pouvoir consulter ce catalogue, effectuer une recherche, beneficier d'un service...

En effet, Un client peut choisir tout seul un ou plusieurs prestations, <u>s'il est inscrit</u> comme il peut demander à un agent de l'agence de le lui faire : une réservation de billet, une location de voiture, un hébergement, ...

Si un utilisateur <u>n'est pas inscrit</u>, il pourrait juste consulter le catalogue.

L'application est gérée par des employés (agents de l'agence) qui sont ajoutés par un administrateur. Ces employés sont responsables de l'ajout, la modification ou la suppression des prestations citées ci-dessus.

Une fois réservée, la facture d'un client donné est générée automatiquement. Un client pourrait saisir un code promotionnel qui lui a été envoyé antérieurement. Le personnel de l'agence peut aussi attribuer une réduction à une facture s'il la juge nécessaire.

Si le client n'est pas satisfait de l'un des services offerts par l'agence, il peut le réclamer via l'application, la réclamation ne doit toutefois dépasser à un mois à partir de la date de fin du service.

Partie optionnelle

- 1. Le propriétaire de l'agence souhaiterait visualiser des statistiques concernant les deux axes suivants:
 - Le premier concerne le rendement de ses employés.
 - Le second concerne les services sujets à des réclamations pour les détecter et oeuvrer a améliorer leurs qualités.
- 2. l'envoi automatique des codes promotionnelles aux clients fidèles par SMS ou par mail.

Références

La responsabilité des agences de voyages et des tour-opérateurs , consulté en Septembre 2019 https://www.documentissime.fr/dossiers-droit-pratique/dossier-156-la-responsabilite-des-agences-de-voyages-et-des-tour-operateurs/qu-entend-on-par-agence-de-voyages-tour-operateur-et-forfait-touristique/definition-de-l-agence-de-voyages.html